

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. PREAMBULE- DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **Conditions Générales** ») définissent les prestations offertes par la CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS dans le cadre des formations aux gestes de Premiers Secours : Prévention et Secours Civique de niveau 1 (ci-après « **PSC1** »).

Elles s'appliquent à toute vente de PSC1 passée par le Stagiaire auprès de la CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS, **association Loi 1901, dont le siège social est situé au 12 rue Chardin 75016 Paris - Téléphone : 0144146888 – Email : dt75@croix-rouge.fr.**

Les relations contractuelles entre la CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS et le Stagiaire sont régies par les documents contractuels applicables, listés et classés par ordre hiérarchique de valeur juridique croissante ci-dessous (les « **Documents Contractuels** ») :

- (i) les présentes Conditions Générales applicables à toute vente ;
- (ii) et le Bon de Commande.

Les Documents Contractuels constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties.

Ils annulent et remplacent tous accords ou documents écrits ou verbaux, antérieurs ou concomitants, existants entre la CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS et le Stagiaire.

2. DEFINITIONS CONTRACTUELLES

Les termes suivants auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

« **Bon de Commande** » désigne le bon d'achat et donc de réservation par le Stagiaire à une Formation PSC1 auprès de la CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS et renseignant les informations relatives à son identité, ses coordonnées, la date de formation choisie, le lieu de la formation et les horaires de celle-ci.

« **Stagiaire** » désigne la personne physique ou la personne morale de droit privé, identifiée dans le Bon de Commande en vue de sa participation à la Formation PSC1 auprès de la CROIX ROUGE FRANCAISE.

« **la Formation PSC1** » ou « **PSC1** » désigne la Formation Prévention et Secours Civique de niveau 1.

« **Conditions Générales** » désigne les présentes conditions générales applicables à tout achat en vue de la participation à une Formation PSC1 par le Stagiaire auprès de la CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS ainsi que leurs évolutions et mises à jour postérieures éventuelles par la Société.

« **Documents Contractuels** » désigne (i) les présentes Conditions Générales, et (ii) le Bon de Commande.

« **Partie(s)** » désigne ensemble ou séparément (i) la CROIX ROUGE FRANCAISE de PARIS et (ii) le Stagiaire.

« **Territoire** » désigne le Territoire Métropolitain.

3. OBJET DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS commercialise la participation à une formation PSC1 notamment à destination du grand public, et ce, notamment, par le biais de son site : <https://formations.croixrougeparis.fr/>

La Formation PSC1 a pour objectif l'acquisition des gestes de Premiers Secours à réaliser en présence d'une personne malade ou blessée, dans l'attente des secours spécialisés.

A l'issue de la formation, une attestation et/ou un diplôme sera délivré(e) au stagiaire.

Sa durée est fixée à 8 heures de face à face pédagogique.

4. ACCEPTATION DES CGU

En cochant la case prévue à cet effet communiquée lors de la création de la Commande, le Stagiaire accepte les CGU et leurs conditions.

Un courriel de confirmation à la bonne validation de la Commande auquel les CGU sont jointes est adressé au Stagiaire.

5. ACHAT DE PLACE POUR UNE FORMATION PSC1

- Inscription à la formation : achat d'une place

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des paiements et le paiement doit intervenir obligatoirement avant le début de la formation.

Si l'inscription se fait par le biais du site <https://formations.croixrougeparis.fr/>, il est possible d'effectuer un paiement en ligne.

Il est également possible de régler chèque à l'ordre de la CROIX ROUGE FRANCAISE, ou en espèces, et adressé par voie postale à l'adresse suivante : Croix-Rouge Française Service Formation, 75016 Paris.

Dès réception dudit règlement, le Stagiaire reçoit un mail de confirmation de sa bonne inscription sous réserve du bon encaissement du chèque et de place encore disponible sur la session concernée.

- Validité et effectivité de l'achat d'une place en formation PSC1

Le Client doit renseigner le Bon de Commande et les informations relatives à son identité, à ses coordonnées, à la date de formation réservée, le lieu et les horaires.

La CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS doit valider le Bon de Commande.

Le Stagiaire s'engage à renseigner des informations, en ce compris des données personnelles quant à son identité et à ses coordonnées, qui soient complètes, exactes, et à jour.

Le Stagiaire reconnaît et accepte expressément que l'adresse électronique renseignée pourra

être utilisée pour l'échange d'informations, la conclusion et l'exécution de la Commande.

A ce titre, il s'engage à fournir une adresse électronique effective et à consulter la boîte électronique correspondante tout au long de la conclusion et de l'exécution de la Commande.

Il accepte être seul responsable d'un défaut ou d'un retard dans la conclusion ou l'exécution de la Commande dû à un défaut d'indication dans l'adresse électronique ou de consultation de la boîte électronique correspondante.

Le Stagiaire reconnaît et accepte également que l'adresse postale renseignée pourra être utilisée pour la communication de son diplôme.

A ce titre, il s'engage à fournir une adresse postale effective située sur le Territoire.

Il reconnaît et accepte être seul responsable d'un défaut d'indication dans l'adresse postale.

Le Stagiaire reconnaît et accepte que la CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS ne sera pas en mesure de traiter une participation à une formation pour lequel le Bon de Commande correspondant a été renseigné de manière incomplète ou inexacte par le Stagiaire et/ou pour laquelle le Bon de Commande n'a pas été reçu par la CRF et/ou pour laquelle le paiement du prix par le Stagiaire n'a pas été reçu par la CRF.

5. PRIX

- Prix de participation

Le prix de la participation aux Formations PSC1 est établi en fonction de la Commande effectuée par le Stagiaire et est indiqué dans le Bon de Commande.

Le prix indiqué dans le Bon de Commande correspond au prix en vigueur au jour de la Commande.

Le prix est exprimé en euros et s'entend hors frais, notamment hors frais de traitement, de transport et d'expédition.

- Modification du prix

Le Stagiaire reconnaît et accepte expressément que la CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS se réserve le droit de modifier unilatéralement le prix de la Formation PSC1, à son entière discrétion annuellement.

En cas de modification du prix au jour de la Commande, seul le prix en vigueur au jour de la Commande et indiqué dans le Bon de Commande sera applicable à celui-ci.

- Paiement du prix

Le paiement s'effectuant en ligne, le Stagiaire garantit disposer de toutes les autorisations requises pour utiliser le moyen de paiement choisi et autoriser le prélèvement de la somme correspondant au montant total de la Commande sur le compte bancaire choisi.

6. ANNULATION D'UNE FORMATION A L'INITIATIVE DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS

En cas d'insuffisance de candidats inscrits et/ou en raison notamment des contraintes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

réglementaires liées à l'organisation des sessions de formation PSC1, une session de formation peut être annulée.

Dans ce cas, le Stagiaire est informé dans les meilleurs délais par la CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS, qui proposera à celui-ci des sessions de formation de substitution, similaires à celle qui a fait l'objet d'une annulation.

Toutefois, le Stagiaire demeure libre de refuser et sera remboursé intégralement du montant déjà payé.

Aucune autre indemnisation ne saurait valablement être réclamée dans un tel cas.

7. DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le Stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours (14 jours) pour se rétracter.

Le Stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

En application de l'article L221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé notamment pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Aussi, dans le cas où un Stagiaire achèterait une place pour une formation PSC1 intervenant dans un délai inférieur à 14 jours, l'adhésion aux présentes conditions conduit à la renonciation de fait au dit délai.

8. ANNULATION DE PARTICIPATION A LA FORMATION DU FAIT DU STAGIAIRE

En cas d'annulation pour convenance personnelle, avant ou au cours de la formation, aucun remboursement ne pourra être réclamé par le Stagiaire.

9. CESSION DU BON DE COMMANDE

Le Stagiaire ne peut en aucun cas céder à titre onéreux ou gratuit, le bénéfice d'un Bon de Commande à un tiers.

10. DONNEES PERSONNELLES

- Nécessité de la collecte et finalités

Les données collectées dans le cadre de la formation choisie font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et la gestion de la session de formation et, plus généralement, à des fins de traitement et suivi des inscriptions, la facturation et recouvrement.

Les données collectées peuvent être également utilisées pour des finalités d'information et de prospection si le stagiaire a donné son consentement à ce titre.

Les données personnelles sont traitées dans le logiciel de gestion de relations stagiaire / adhérent

- Responsable du traitement et destinataires des données collectées

Le responsable de traitement de données à caractère personnel est la Croix Rouge Française de PARIS domicilié à l'adresse susmentionnée.

Toute information est à destination unique de la Croix Rouge Française de PARIS et de son personnel bénévole ou permanent habilité, collaborateurs et stagiaires inclus.

Les données collectées du stagiaire ne seront pas transmises à des acteurs commerciaux ou publicitaires.

- Durée de conservation des données

Les données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour les finalités poursuivies, conformément aux prescriptions légales ou réglementaires applicables à la Croix Rouge Française de PARIS.

- Transfert des données

La Croix Rouge Française utilise la solution des Prestataires OCTOPUCE et STRIPE. Les données sont hébergées notamment en France, Etat membre de l'Union européenne, et aux Etats-Unis d'Amérique. Ces données sont transférées aux services habilités des entités du prestataire à des fins principalement d'externalisation, de maintenance, d'assistance, d'administration, d'hébergement et pour répondre aux demandes des autorités légalement habilitées à en connaître.

- Droit des personnes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Pour des motifs légitimes, le stagiaire peut s'opposer au traitement des données le concernant. L'attention du stagiaire est toutefois attirée sur le fait que ne pas fournir toute information utile peut empêcher la Croix Rouge Française de traiter sa demande ou en retarder le traitement.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) et la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2018, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, de suppression ou effacement sur les données à caractère personnel le concernant. le stagiaire dispose aussi du droit à la portabilité de ses données. Le stagiaire peut aussi donner ses instructions pour la communication ou non de ses données personnelles après son décès.

Les droits susvisés peuvent être exercés auprès du Président de la Croix- Rouge Française de Paris par courrier électronique (dt75@croix-rouge.fr)ou par courrier postal (Croix Rouge Française, 12 rue Chardin, 75016 . En cas de doute légitime une pièce d'identité pourra être demandée.

En cas de litige, il est possible de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, autorité de contrôle compétente.

11. DUREE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

- Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales entre en vigueur à la date de la Commande correspondante.

- Durée

Les présentes Conditions Générales sont conclues pour la durée du Bon de Commande correspondant.

12. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

- Droit de modification

La CROIX ROUGE FRANCAISE DE PARIS se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment et à son entière discrétion.

- Opposabilité des modifications

Toute modification des présentes Conditions générales sera communiquée et opposable au Client dès sa communication et ce, par quelque moyen que ce soit.

13. DISPOSITIONS DIVERSES

- Indépendance des Parties

Les présentes Conditions Générales sont conclues entre parties indépendantes.

Aucune de leurs stipulations ne peut être interprétée comme donnant à l'une quelconque des Parties pouvoir ou mandat pour agir au nom de l'autre Partie ou comme constituant une quelconque association ou société entre les Parties ou comme instituant une solidarité entre elles, ou comme instituant entre elles un contrat de travail au sens du Code du Travail.

- Nullité ou inopposabilité partielle

Le fait que l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales soit considérée comme nulle ou inopposable, n'emportera pas la nullité des autres stipulations qui conserveront leur pleine force exécutoire.

- Non-renonciation

Le fait que l'une des Parties ne revendique pas l'application de l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales et des éventuelles Conditions Particulières applicables ou qui acquiesce à son inexécution, ne pourra être considéré comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite stipulation.

14. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

- Loi applicable

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.

- Attribution de juridiction

A défaut d'accord amiable, tout différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution des présentes conditions générales, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de PARIS.